

**SUPPLÉMENT N°3 au
N° 203 NOVEMBRE 2008
SOMMAIRE**

P. 2 - 4

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Élections professionnelles
Mardi 2 décembre 2008**

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

UN VOTE QUI FAIT SENS

Le scrutin du 2 décembre 2008, sera un moment important dans l'activité professionnelle de chacun des agrégés, certifiés, PEGC, CPE et CO-PS y de l'académie appelés à élire leurs représentants en CAPA, comme tous les trois ans. Traditionnellement, le taux de participation à ce scrutin est très supérieur à celui d'autres secteurs, ce qui témoigne de l'attachement des personnels de l'Éducation nationale au paritarisme et à ce qu'il représente.

En effet, corollaire de la création du statut général des fonctionnaires qui donnait à l'État-employeur le pouvoir de décision sur l'ensemble des actes régissant la carrière, la rémunération, l'affectation des personnels, le paritarisme fut instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun. À l'occasion de cette élection, le SNES et les syndicats de la FSU, majoritaires dans toutes les CAPA, présenteront justement à vos suffrages des candidats au service de tous et de chacun.

Dans notre académie, tristement rivée à sa position de lanterne rouge métropolitaine en termes d'encadrement des élèves et, faut-il s'en étonner, de réussite scolaire, semble-t-il à la plus grande satisfaction du recteur et du ministre, cette échéance prend un relief tout particulier. Face à un ministre qui appauvrit et déstabilise les enseignements dans le seul but de supprimer des emplois, sous prétexte de « socle commun » au collège et de « réforme » au lycée, face à un recteur qui ferme des postes pour imposer des heures supplémentaires, la profession a besoin de s'unir, autour de son syndicat majoritaire et de ses propositions.

À l'heure où l'actualité économique et sociale bruit d'une crise financière qui remet en cause tous les dogmes budgétaires libéraux auxquels le gouvernement persiste à vouloir sacrifier l'Éducation nationale et la Fonction publique, il faudra saisir l'occasion d'adresser à l'État-employeur un message clair et fort : pour exiger une véritable ambition pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes, le seul vote qui fait sens, c'est le vote SNES.



SNES-FSU

Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement
Professionnel



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire



*Le SNES et les syndicats de la FSU dans l'action :
manifestation nationale le 18 mai 2008*

POUR UNE MOBILITÉ VÉRITABLEMENT CHOISIE, DANS L'ÉQUITÉ ET LA TRANSPARENCE

Depuis la déconcentration du mouvement imposée par C. Allègre en 1999 avec l'assentiment de syndicats minoritaires, les possibilités de mutation n'ont eu de cesse de s'amenuiser, dans le cadre d'opérations toujours plus complexes et opaques.

Dernier avatar en date, la volonté du ministère de privilégier les affectations « hors barème », d'écarter les représentants du personnel des opérations et de confier le conseil aux collègues concernés par le prochain mouvement inter-académique... à des centres d'appels privés !

Il est vrai que dans l'usine à gaz des mutations, l'action des élus du SNES et des syndicats de la FSU pour l'équité et la transparence des opérations (en moyenne, 1 barème sur 5 corrigé !), mais aussi pour en améliorer l'efficacité au service des collègues et de l'institution (plus de 15% des projets d'affectation améliorés !), dérange de plus en plus une administration soucieuse d'imposer des méthodes qui trouvent leur inspiration à la fois dans les vieilles lunes du management privé et la pire tradition bureaucratique.

Le 2 décembre, le vote SNES, en même temps que le renouvellement de la confiance de la profession envers ses élus majoritaires, sera donc également pour elle un important levier d'action face aux intentions ministérielles sur la mobilité choisie des personnels.



SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AU SERVICE DE TOUS

Depuis ses origines et progressivement, le paritarisme enseignant, par l'action des élus des personnels et tout particulièrement du SNES, en s'appuyant sur l'ensemble de l'activité syndicale, a pu **imposer des droits collectifs et l'obligation de transparence et d'équité** dans les procédures d'affectation et de promotions, et développer des moyens de contrôle garantissant contre l'arbitraire et l'inégalité.

Rien n'est définitivement acquis cependant et l'opiniâtreté dans la défense des collègues, l'efficacité prouvée des élus face à une administration plus soucieuse de rentabilité que de traitement équitable de chacun, ont suscité des attaques renouvelées. Conformément à sa logique d'individualisation et de mise en concurrence, le gouvernement actuel souhaite **réduire fortement le périmètre d'action des CAPA**. Le vote massif pour les listes présentées par le SNES et les syndicats de la FSU

sera le meilleur moyen de le contraindre à y renoncer.

Un paritarisme conforté et renforcé dans ses prérogatives constituera un levier au service de tous. La pratique paritaire du SNES, du SNUEP porte l'empreinte de leur attachement au statut, et aux garanties collectives qui découlent de l'appartenance à la fonction publique d'État : **droit à la carrière** (droit à une progression salariale), **droit à la mobilité** (mutation, mobilité professionnelle), **respect du métier** (droit à l'exercice de ses fonctions en toute indépendance, à l'abri des pressions hiérarchiques : nous exerçons un métier de conception, fondé sur une qualification disciplinaire reconnue et respectée). Cette pratique du paritarisme, en lien avec l'ensemble de l'activité syndicale à tous les niveaux, a fait historiquement du SNES et des syndicats de la FSU les porteurs des **revendications dans lesquelles la profession se reconnaît**.

UNE CONCEPTION AMBITIEUSE DU MÉTIER

Le SNES et le SNUEP revendiquent pour les CPE :

- le respect et le renforcement de la spécificité du métier, des missions, du statut, leur appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives ; le refus absolu de toute dérive vers l'équipe de direction ou vers des fonctions de DRH ;
- un métier centré sur le suivi individuel et collectif des élèves, contribuant à leur réussite scolaire, leur

formation citoyenne et leur épanouissement ;

- une actualisation de la circulaire de 1982 qui réaffirme les principes de leur identité professionnelle ;
- une application effective de la réduction du temps de travail ;
- des personnels en nombre suffisant dans les vies scolaires avec un statut d'étudiant surveillant.

UNE VÉRITABLE REVALORISATION, ÇA PASSE PAR LE SALAIRE ET LA CARRIÈRE!

Pour faire reconnaître notre qualification, la reconstruction de la grille indiciaire pour tous est indispensable avec un début de carrière à l'indice 475 (1800 euros) et l'accès de tous à l'actuelle hors classe avec l'indice 783 au 11ème échelon. Cette reconstruction est d'autant plus urgente que la non indexation de la valeur du point d'indice sur les prix contribue à la baisse constante de notre

pouvoir d'achat. Dans ces conditions, l'augmentation du point d'indice est tout aussi indispensable. Un avancement unique au rythme le plus favorable pour parcourir en vingt ans la carrière indiciaire doit permettre d'accélérer le déroulement de carrière de tous. Par ailleurs, l'indemnité forfaitaire d'éducation doit être alignée sur l'ISOE



RECRUTEMENT, FORMATION INITIALE ET CONTINUE : POUR UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE RENFORCÉE ET RESPECTÉE

L'élévation du niveau de recrutement à Master 2, réclamée depuis longtemps par le SNES, doit s'accompagner d'une formation initiale de haut niveau aux côtés des enseignants, afin de répondre aux exigences d'un métier de plus en plus complexe. Le SNES et les syndicats de la FSU continuent de revendiquer des recrutements à la hauteur des besoins (objectif d'un CPE pour 250 élèves), la création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique issu de la

catégorie pour permettre une double notation.

À cet égard, le SNES et les syndicats de la FSU continueront d'exercer leur vigilance sur la mise en œuvre des nouvelles modalités des concours et de titularisation.

De même, ils continueront de revendiquer une augmentation du contingent de congés formation et le rétablissement du congé de mobilité, et une formation continue adaptée à nos conditions de travail.

AU SERVICE DE CHACUN

Fermelement appuyée sur la capacité du SNES avec la FSU à rassembler la profession autour de ses revendications dans l'action chaque fois que les circonstances l'exigent, **le travail de ses élus au service de tous et de chacun**, individuellement et dans le cadre de droits collectifs, dans les instances paritaires a forgé la légitimité qu'ils ont acquise aujourd'hui face à l'État employeur, au niveau rectoral comme au niveau ministériel, et la confiance de la grande majorité des personnels.

En effet, ce qui caractérise et distingue les élus du SNES et des syndicats de la FSU (et ce qui fait leur fierté), c'est **pour chacun des collègues** concernés par les instances paritaires :

- **leur présence à leurs côtés**, en amont et en aval de la tenue de ces instances, au moment où se jouent des décisions souvent cruciales quant à l'affectation, la promotion, l'obtention du congé de formation, etc. ;
- **leur action au sein de ces instances, le plus souvent seuls face à l'administration**, dans le silence, voire en l'absence, des élus des autres organisations. C'est à eux seuls par exemple que l'on doit la possibilité, depuis 2007, de fractionner son congé de formation sur des durées inférieures à 12 ou 10 mois. C'est, par exemple encore, grâce à leur ténacité que plus de la moitié des demandes de révision de note administrative en 2008 ont pu être satisfaites.

LE SYNDICAT DE LA PROFESSION

Fort de la **confiance de la majorité des CPE, enseignants, CO-Psy**, fort de l'**activité de ses élus** au service de tous et de chacun, le SNES est, avec les syndicats de la FSU, le syndicat de la profession.

En effet, l'histoire de la profession, de ses mobilisations, de ses victoires, est indissociable de celle du SNES et des syndicats de la FSU, au cœur de tous les conflits sociaux, de tous les rapports de force auxquels les CPE, enseignants, CO-Psy, ont été confrontés. C'est ainsi que les mobilisations répétées pour la revalorisation salariale ont permis

Le 2 décembre, votez pour la liste SNES, SNUEP-FSU pour vous donner :

- des élus disponibles, donnant de leur temps en plus de leur travail d'enseignant durant l'année scolaire et jusque pendant les congés, qui vous reçoivent lors de leurs permanences, vous accueillent dans de nombreuses réunions, traitent vos fiches syndicales, répondent à vos courriers électroniques et à vos appels téléphoniques, pour vous renseigner et vous conseiller sur les opérations de mutation, de promotion ou autres qui vous concernent... et qui enfin vous informent des décisions de l'administration dans des délais souvent meilleurs que l'administration elle-même ;
- des élus dont le travail prend appui sur une activité militante à toutes les échelles de l'action syndicale, depuis le maillage des sections d'établissement jusqu'au niveau national.

- des élus compétents et pugnaces : formés syndicalement par leurs pairs au dialogue parfois difficile avec l'administration, à l'analyse des enjeux politiques souvent complexes des opérations, à l'expertise parfois très technique des dossiers individuels des collègues... Combatifs pour la défense du service public d'éducation et des personnels qui le font vivre, ils sont les seuls à démontrer une réelle maîtrise dans toutes les opérations, et donc à se montrer réellement à la hauteur de leurs responsabilités...

une augmentation sensible des postes offerts à la hors-classe pour les CPE, agrégés, certifiés... C'est ainsi qu'aujourd'hui, le SNES et les syndicats de la FSU, en première ligne sur le front de la réforme des lycées, ont par la grève du 7 octobre et la manifestation du 19 octobre derniers obtenu un premier recul du ministre sur le volume horaire offert aux élèves.

Le SNES et les syndicats de la FSU constituent **une exception dans le paysage syndical** national : alors que les autres secteurs d'activité subissent les conséquences de la division syndicale, l'État-employeur a face à lui, à chaque fois que les intérêts matériels et moraux de la profession sont en jeu, **un interlocuteur représentatif des CPE, enseignants, CO-Psy**, avec lequel il ne peut pas ne pas compter.

À cet égard aussi, le scrutin du 2 décembre prochain constitue un enjeu capital pour la profession. Bien loin d'assurer un pseudo-pluralisme, la multiplication de listes concurrentes porte en germe le spectre de la division.... Tout le contraire de ce dont nous avons besoin pour affronter les échéances futures ! Une profession unie, un SNES, un SNUEP forts constituent notre meilleur atout.

Le SNES et les syndicats de la FSU sont les seuls à proposer au suffrage des collègues des listes :

- dans toutes les académies ;
- dans tous les catégories (agrégés, certifiés, CPE, CO-Psy, PLP, PEGC, Professeurs des écoles...) ;
- dans tous les grades, hors-classe et classe normale.

Comment certaines organisations peuvent-elles prétendre représenter l'ensemble des collègues quand elles leur proposent des listes incomplètes, ou composées de candidats issus de deux ou trois établissements seulement ?

HORS CLASSE, UNE FIN DE CARRIÈRE POUR TOUS

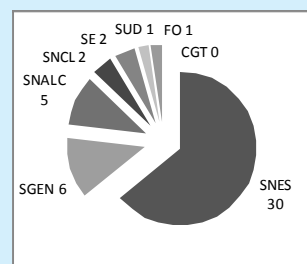
Faire appliquer des règles justes et équitables dans la transparence, c'est un véritable défi pour les commissaires paritaires du Snes depuis la modification des modalités d'accès à la hors classe. Cette CAPA révèle depuis trois ans les dérives d'un trop grand pouvoir laissé aux hiérarchies de proximité sur les carrières. Nous y luttons contre le manque de transparence dans les promotions, les déséquilibres, nous dénonçons les fluctuations des avis. Notre objectif est bien de faire qu'aucun collègue ne parte à la retraite sans la hors classe à laquelle il a droit.

TZR : JAMAIS SEULS !

À l'heure où les coups pleuvent de toutes parts sur la profession, le sort réservé par l'administration à la majorité des enseignants, CO-Psy, CPE affectés sur ZR s'est dégradé. Comment ne pas y voir un « laboratoire » des mauvais coups que l'on pourrait porter à toute la profession à plus ou moins long terme ? Dans ces conditions, les collègues TZR ont plus que jamais besoin d'informations, de solidarité, d'action et de réflexion collectives. Depuis leur « invention » en 1999, la Section académique du SNES et tout particulièrement les élus en CAPA les accompagnent à chaque étape importante de gestion, ainsi qu'au quotidien : publications académiques, suivi des situations problématiques, conseils personnalisés, interventions auprès du recteur, actions collectives, formation syndicale, etc. sont autant de témoins d'une implication jamais démentie au service des collègues et d'une certaine idée du service public d'éducation.

Contenir les dégradations impulsées par l'administration, agir pour inverser les tendances... Le 2 décembre, pour les TZR aussi, le vote SNES fera sens.

Nombre de sièges obtenus en 2005 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC et la CPC des Mi-SE.



		SNES, FSU	SNALC/CSE N	SGEN/CFDI	SE-UNSA	FO	SUD	CGT	SNCL	SNETAA
Agrégés	Hors classe	✓	✓	✓						
	Cl. normale	✓	✓	✓					✓	✓
Certifiés	Hors classe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Dco/Copsy	Dco	✓								
	Copsy	✓		✓						
CPE	Hors classe	✓	✓	✓	✓					
	Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓				
PLP	Hors classe	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
	Cl. normale	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
Professeurs d'EPS		✓			✓					
PEGC		✓			✓					✓
Professeurs des écoles dept06		✓	✓	✓	✓	✓			✓	
Professeurs des écoles dept83		✓	✓		✓	✓	✓	✓		
CP : Enseignement, Education, Orientation		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
CCP : Accompagnement, Surveillance		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓

Listes candidates en 2008 : seuls le SNES et la FSU sont présents dans tous les corps et tous les grades !

Qui est électeur(trice) ?

Je suis titulaire, à temps complet ou partiel, en CPA, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental, en position de détachement, stagiaire dans un autre corps.

Combien de votes ?

Deux votes : Un vote à la CAP nationale (bulletin et enveloppes de couleur blanche).
Un vote à la CAP académique (bulletin et enveloppes de couleur bleue).

Je vote dans mon établissement



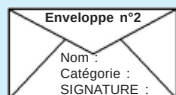
Comment ?

Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1. Cacheter.



Ne rien inscrire sur cette enveloppe.

Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2. Cacheter.



Inscrire sur l'enveloppe n°2 : nom, prénom, catégorie, établissement et signer.

Mettre l'enveloppe n°2 dans l'urne. Signer la liste d'émargement.

Mais dans quels cas dois-je voter par correspondance :

- au Rectorat ?

Si je suis en service détaché, en congé de longue maladie, de longue durée, de formation ou parental, le matériel de vote est fourni par le rectorat. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie et la signer. L'enveloppe n°2 sera glissée dans l'enveloppe n°3 pré affranchie et libellée à l'adresse du rectorat.

Si je n'ai pas reçu le matériel, je le signale au rectorat et à mon syndicat.

- dans mon établissement ?

Si je suis en stage de formation, en voyage scolaire, en congé de maternité, en congé de maladie ou n'ai pas cours ce jour-là, si j'effectue un remplacement hors de mon établissement de rattachement (TZR) ou pour toute autre raison :

je me procure le matériel de vote (les deux bulletins et trois enveloppes pour chaque CAP) auprès du chef d'établissement au plus tôt. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie, établissement et la signer.

Sur chaque enveloppe n°3, je note : "Elections Paritaires". J'envoie immédiatement mon vote à mon établissement.

Tous les votes par correspondance (rectorat ou établissement) doivent impérativement emprunter la voie postale et être arrivés avant 17h le 2 décembre.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Henri
ANDRADE



Daniel
GASSER



Gael
BECETTE



Myriam
LUCCISANO



Stéphane
POITRINET



Valérie
PANZA



Serge
DAUMAS



Julia
CANDEIAS



José-Luis
LOPEZ



Séverine
BORDAGE



Carole
BERTINO

Hors classe des CPE

ANDRADE Henri

Lycée du Parc Impérial - Nice - 06

GASSER Daniel

Lycée Honoré d'Estiennes d'Orves - Nice - 06

Classe normale des CPE

BECETTE Gaël

Collège Romée de Villeneuve - Villeneuve Loubet - 06

LUCCISANO Myriam

Zr VAR2 - Lycée Saint Louis - Toulon - 83

POITRINET Stéphane

Collège Jules Romains - Nice - 06

PANZA Valérie

Lycée Bonaparte - Toulon - 83

DAUMAS Jérôme

Zr AM1 - Collège Antoine Risso - Nice - 06

LEVY Brigitte

Collège de Saint-Cyr sur mer - Saint-Cyr sur mer - 83

CANDEIAS Julia

Zr AM2 - Lycée Jules Ferry - Cannes - 06

VINCIGUERRA Eric

Collège André Malraux - La Farlède - 83

FELCE Gérard

Lycée Professionnel Magnan - Nice - 06

LOPEZ José Luis

Lycée de la Montagne - Valdeblore - 06

BORDAGE Séverine

Collège Pierre de Coubertin - Le Luc - 83

CALLERI Jean-Michel

Collège André Maurois - Menton - 06

BERTINO Carole

Lycée de Lorgues - Lorgues - 83

MANSARD Gilles

Collège Maurice Jaubert - Nice - 06



SNES-FSU

Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement
Professionnel



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

**Le 2 décembre,
avec le SNES
et le SNUEP
mon vote a du SENS !**